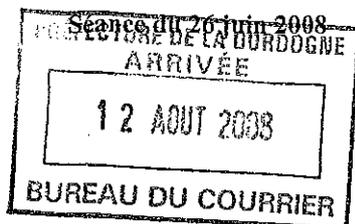


**Département de la Dordogne**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**De la**  
**VALLÉE DU SALEMBRE**

-----  
**Extrait du**  
**Registre des délibérations du Conseil Communautaire**



Date de convocation : 20 juin 2008  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 9  
Abstentions : 0

Délibération n°18/2008

**OBJET :** Approbation de la Carte Communale

L'an deux mille huit, le 26 juin, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MAGNE Jean-Michel

**PRÉSENTS :** MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, BRUGERE Nathalie, DURIEUX Josiane, BOMBAUT Jean-Luc, DEGUILHEM Pascal, ROHART Jean-Yves, MISCHIERI Pascal, NAUDET René, PINHEIRO Sandra FAURE Colette, JUGIE Roger, MARTIOL Philippe, ETOURNEAU Monique, LAGUILLON Alain, SIRIEIX Michel, VALAGEAS Monique

**ABSENT :** LANDRY Patrick, BRUGERE Raymond, BERTRANDIAS Isabelle, PARISOT Jean-Luc, JEAN Christian,

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Sandra PINHEIRO

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L124-1 et suivants et R124-1 et suivants ;  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 31 octobre 2004 donnant son avis sur l'opportunité d'élaborer une carte communale sur le territoire de la commune ;  
Vu la délibération du 25 mars 2005 prescrivant la création d'une carte communale sur la commune de Saint Aquilin ;  
Vu l'arrêté en date du 23/11/2007 soumettant en enquête publique le projet de carte communale ;  
Vu les conclusions du commissaire enquêteur.

Monsieur le Président présente les observations qui ont été faites sur le projet de carte communale ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur Mme LEULIET Isabelle.

Après avoir entendu l'exposé du Président,  
Considérant les observations faites au cours de l'enquête publique, les conclusions du commissaire enquêteur et l'exposé du Président.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- 1 - **DECIDE** d'approuver la carte communale en y apportant une modification pour tenir compte de certaines observations formulées pendant l'enquête publique ;
  - 2 - **DECIDE** que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le code de l'Urbanisme demeureront délivrées au nom de l'Etat ;
- La présente délibération sera transmise au Préfet afin qu'il approuve par arrêté la carte communale.

Certifié exécutoire :

Publié et notifié le :  
Le Président,  
Jean-Michel MAGNE

Pour copie conforme,

En mairie, le 16 juin 2008  
Le Président,  
Jean-Michel MAGNE

A handwritten signature in black ink, followed by a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU SALEMBRE' around the perimeter and a central emblem.